

LE MUTUALISTE

MGCORSE SANTÉ-PRÉVOYANCE LE MAGAZINE DE VOTRE MUTUELLE

- 4 **BONIFACIO**
Nouveaux locaux
- 10 **MIGRAINE**
Comment la soigner
- 13 **RÉSEAUX DE SOINS**
MGCorse n'adhère pas
au système
- 14 **AUXILIAIRE DE VIE**
Un soutien pratique
et moral



DOSSIER

Voyager quand on est malade

N° 54

JUIN 2016 • 0,78 € TRIMESTRIEL


Le meilleur pour votre protection santé dans l'entreprise



Les Dissidents.

www.mgcorse.fr

Contactez nos conseillères pour une étude sur-mesure**

 **N°Azur** 0 810 811 226

Prix d'un appel local

 **mgcorse**
Santé Prévoyance

DONNONS UN AVENIR À VOTRE PROTECTION SANTÉ



Invitation au voyage

Avec l'été, les envies de partir prennent forme. Y penser, c'est déjà s'évader.

Le seul fait d'organiser son départ rend déjà plus heureux. Pourtant, beaucoup hésitent à franchir le pas, redoutant les complications d'une santé parfois précaire. Or, les vacances, tout le monde devrait y avoir droit, et les personnes fragilisées par la maladie peut-être plus que les autres. Bien entendu, ceux atteints par un diabète, une insuffisance respiratoire, cardiaque ou autre devront être particulièrement vigilants et prévoyants, quelle que soit la destination et la durée du séjour.

A l'heure des échanges mondialisés où, paradoxalement, certaines frontières paraissent encore plus infranchissables, la maladie et le handicap ne sont pas les moindres de ces barrières. Nous, à MGCorse, mettons tout en œuvre pour que chacun puisse profiter de ces moments privilégiés, de cette parenthèse nécessaire dans un quotidien pas toujours simple et serein. Votre mutuelle est là aussi pour vous conseiller et vous accompagner où que vous soyez. Partez protégés, la trousse à pharmacie en bandoulière... et le cœur léger.

Bonnes vacances.

Laurent Rossignol,
président de MGCorse

courrier)

Déménagement

« Quels documents dois-je fournir à la mutuelle en cas de changement d'adresse ? » **Françoise P.**

En cas de déménagement, il suffit de communiquer vos nouvelles coordonnées directement sur votre espace adhérent sur www.mgcorse.fr ou par courrier. Si votre modification d'adresse occasionne un changement de centre de Sécurité sociale, vous devrez nous adresser une copie de votre nouvelle attestation papier. Même en changeant de département vous continuez de bénéficier de la transmission des données informatisées entre MGCorse et votre nouvelle caisse de Sécurité sociale.



© Fotolia

Etudiants

« Mon fils entre à l'université à la rentrée prochaine. Peut-on le conserver sur notre contrat ou doit-il souscrire une mutuelle spécifique étudiante ? » **Laetitia F.**

Vous pouvez conserver votre enfant en tant qu'ayant droit sur votre mutuelle jusqu'à l'âge de 28 ans. Il suffit d'adresser à MGCorse une copie de son attestation de Sécurité sociale étudiante. Grâce à cette possibilité, les travailleurs indépendants bénéficient d'un avantage : ils peuvent continuer à déclarer dans le cadre de la loi Madelin, la part des cotisations concernant un jeune affilié sur le même contrat. Lors de l'inscription universitaire, votre enfant doit spécifier qu'il ne souhaite pas souscrire à une complémentaire santé étudiante. Car si l'inscription au régime de Sécurité sociale étudiant est obligatoire et permet d'être couvert durant l'année universitaire, l'adhésion à la complémentaire santé étudiante est facultative. Renseignez-vous auprès de votre conseillère mutualiste.



Le Mutualiste Corse : édité par la MGCorse (Mutuelle Générale de Corse), régie par le livre II du Code de la Mutualité • SIREN n° 317 255 230 • 8/10, avenue Maréchal-Sebastiani, 20200 Bastia • Tél. 04 95 34 95 32 • Directeur de la publication : François Savelli • Rédacteur en chef : Hélène Rouvellac • Secrétaires de rédaction : Isabelle Coston et Léa Vandeputte • Maquette, prépresse : Ciem • Impression : Maury Imprimeur SAS, rue du Général-Patton - ZI, 45330 Malesherbes • Tirage : 17 200 ex. • Commission paritaire : 0618 M 06532 • ISSN : 2103-6888 • Prix : 0,78 € • Abonnement : 4 numéros 3 € • N° 54, juin 2016 • Dépôt légal à parution. La reproduction des articles de ce numéro est interdite, sauf autorisation expresse du rédacteur en chef. *Le Mutualiste* est une publication du Réseau des éditeurs de revues (RER) • Couverture : © Shutterstock.



Bonifacio

Nouveaux locaux

Les conseillères MGCorse de l'extrême sud ont le plaisir de vous accueillir à Bonifacio sans rendez-vous tous les mercredis de 14 heures à 16 heures dans les nouveaux locaux de la mairie, à la médiathèque, rue des Templiers.

Contacts : Anne Magne De Lanfranchi (e-mail : anne.magne@mgcorse.fr) et Marie-Françoise Appietto Trochet (e-mail : appietto@mgcorse.fr).

Vous pouvez également appeler vos conseillères au 04 95 70 20 31 ou au 06 70 13 40 46.



© Fotolia

Cotisations

Nouveau : le paiement en ligne



© Fotolia

MGCorse propose deux modes principaux de règlement pour les cotisations : le chèque ou le prélèvement automatique. Désormais, les retardataires pourront aussi régler en ligne par carte bancaire.

Le paiement des cotisations peut s'effectuer en plusieurs fois : vous avez le choix du nombre de vos prélèvements automatiques correspondant à des échéances annuelles, semestrielles, trimestrielles ou mensuelles. Vous avez également la possibilité d'être prélevé sur un compte bancaire pour le règlement des cotisations et percevoir vos remboursements de prestations sur un compte différent. Il suffit d'adresser à la MGCorse un mandat de prélèvement SEPA (téléchargeable sur www.mgcorse.fr) accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postale pour le prélèvement des cotisations et un autre pour le paiement des prestations.

Paiement des retards de cotisations par carte bancaire

Vous pouvez également régler vos cotisations par chèque au trimestre, semestre ou à l'année. Sur le site Internet, dans votre espace adhérent, un nouveau service gratuit vous permet de régler vos cotisations en retard par carte bancaire.

Plus de timbres ni d'enveloppes à payer et à poster !

La démarche est simple : un clic suffit pour payer votre arriéré à tout moment.

📍 **Renseignements** : dans vos agences MGCorse.

Parrainage

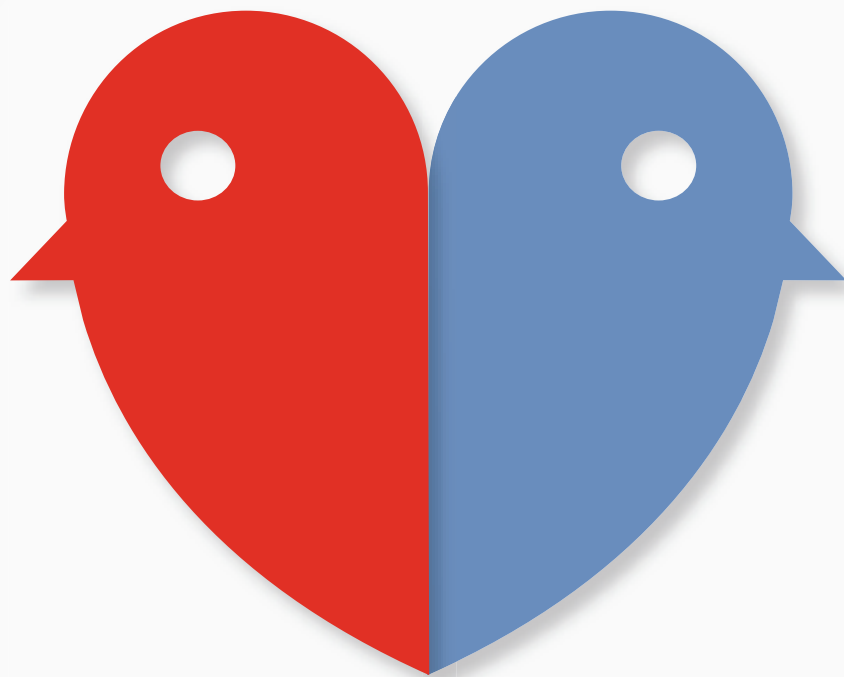
Cadeau de l'été



© Fotolia

Vous souhaitez faire profiter vos proches des garanties MGCorse, parrainez des personnes (de moins de 65 ans) de votre entourage. Il suffit de compléter un bulletin disponible dans les agences et sur www.mgcorse.fr. Le filleul bénéficie d'un mois de cotisation gratuit et de délais de stage réduits (voir conditions). Le parrain profite d'un crédit de vingt euros (sans limitation) sur sa prochaine échéance et d'un cadeau surprise (à chaque nouvelle personne parrainée). Renseignements dans les agences MGCorse.

Parrainez un proche... Et devenez inséparables !



Vous

30€
DE RÉDUCTION

Déduits de votre cotisation santé,
si vous êtes adhérent individuel
Sous forme de chèque cadeaux,
si vous êtes adhérent d'un contrat
collectif

300€
EN CHÈQUE CADEAUX

En devenant
"Parrain de l'année"

Filleul(e)

45€
OFFERTS

Immédiatement
déduits de sa cotisation
santé individuelle

Comment parrainer ? Communiquez-nous les coordonnées des personnes susceptibles d'être intéressées par MGCorse en appelant votre agence ou complétez le bulletin de parrainage sur mgcorse.fr